

Secrétariat de la CDAC

**Tableau annuel des décisions prises et avis émis du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Deux-Sèvres**

Mise à jour le 15 avril 2024

Nom et date de la commission	Commune d'implantation	Nom et siège social du demandeur	Enseigne	Caractéristiques du projet	Surface de vente	Projet inclus dans un ensemble commercial	Sens de la décision ou de l'avis	Vote	Observations
CDAC 11 avril 2024	MAULÉON	SARL CLEO 1 rue Marie Marvingt 86 580 BIARD	BAZARLAND	Réactivation des droits commerciaux, par la création d'un magasin à l enseigne Bazarland, situé 29, 31 et 33 rue de Poitiers à MAULÉON.	2 275 m ² pour l'ensemble commercial 1 280 m ² pour l enseigne	oui	DÉCISION FAVORABLE	11 – OUI	
CDAC 11 avril 2024	AZAY-LE-BRÛLÉ	SCCV OBAZAY 13 allée de Lasplanes 31 770 COLOMIERS	ECOMIAM	Extension d'un ensemble commercial, par la reprise d'une cellule vacante par un magasin à l enseigne Ecomiam, situé ZA de l'Hommeraie à AZAY-LE-BRÛLÉ.	1 030 m ² pour l'ensemble commercial existant (sans Intersport) 240 m ² pour l enseigne	oui	DÉCISION FAVORABLE	12 – OUI	Dossier déposé concomitamment avec celui d'Intersport
CDAC 11 avril 2024	AZAY-LE-BRÛLÉ	SCCV OBAZAY 13 allée de Lasplanes 31 770 COLOMIERS	INTERSPORT	Extension d'un ensemble commercial, par la création d'un magasin à l enseigne Intersport (338 m ²), situé ZA de l'Hommeraie à AZAY-LE-BRÛLÉ.	2 683 m ² pour l'ensemble commercial existant (avec Ecomiam) 1 653 m ² pour l enseigne	oui	AVIS FAVORABLE	10 – OUI 2 – ABSTENTIONS	Dossier déposé concomitamment avec celui d'Ecomiam